

LE PROCESSUS DU PRÊT SMART



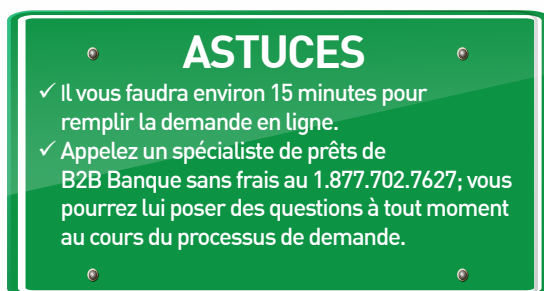
5 étapes menant au succès SMART

Primerica tient à votre succès financier. C'est pourquoi votre représentant vous a recommandé un prêt SMART de B2B Banque. Ce prêt vous permet de consolider toutes vos dettes en une seule. Ainsi, vous ne faites qu'un seul paiement moins élevé à un seul prêteur, au lieu de payer différents montants à différents prêteurs chaque mois. Résultat? Il vous reste plus d'argent dans vos poches chaque mois, que vous pouvez utiliser pour atteindre vos objectifs financiers.

Bien sûr, vous ne vous êtes pas endetté du jour au lendemain, il vous faudra donc du temps pour vous libérer des dettes. Heureusement, une équipe de B2B Banque est là pour vous aider. Lorsque vous remplissez et envoyez rapidement les formulaires requis et que vous répondez à notre premier appel, vous pouvez vous trouver sur le chemin de la liberté financière en aussi peu que 30 à 45 jours. Alors n'attendez pas, commencez dès aujourd'hui en remplissant votre demande en ligne!

FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT SMART

Visitez b2bbanque.com/pretsmart, cliquez sur **Remplir la demande** et remplissez le formulaire. Lorsque vous faites votre demande en ligne, vous avez accès à notre ligne de service prioritaire de prêt SMART afin d'accélérer le processus. Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h (HNE).



REVOIR VOTRE SOLUTION DE PRÊT SMART

Plus d'une conversation pourrait être nécessaire afin de compléter la collecte des renseignements dont nous avons besoin. Référez-vous à la Liste de vérification de la fiche de recommandation et au document Programme de recommandation Prêt SMART à b2bbanque.com/pretsmart pour avoir une idée des renseignements dont nous aurons besoin au cours des étapes de recommandation et de demande.



Une fois la demande complétée, vous recevrez de B2B Banque une lettre décrivant votre solution de prêt SMART. Cette lettre vous donnera un aperçu de vos **options d'économies potentielles** pour vous aider à vous libérer de vos dettes. Parlez avec votre représentant Primerica à propos de vos options d'économies.



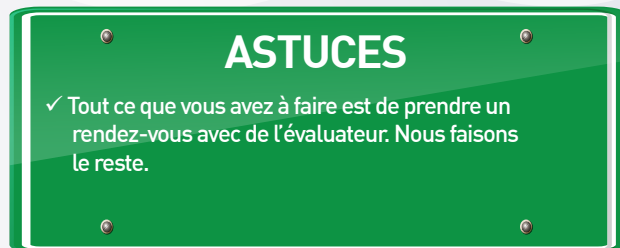
FAIRE ÉVALUER VOTRE PROPRIÉTÉ

L'évaluation de votre propriété fait partie du processus de demande d'un prêt SMART. Beaucoup de gens surévaluent leur propriété et l'évaluation municipale servant au calcul des taxes ne reflète pas nécessairement sa valeur marchande. B2B Banque enverra un évaluateur chez-vous pour une évaluation rapide, **que vous n'aurez pas à payer immédiatement***. Que veut-on dire par rapide? L'évaluation sera complétée en 20 à 30 minutes. Réellement!



Une fois l'évaluation de votre propriété terminée, l'évaluateur enverra une copie de son rapport à B2B Banque. Nous utiliserons la valeur de votre propriété pour déterminer le montant du prêt auquel vous êtes admissible. Une fois votre prêt approuvé, nous vous appellerons afin de revoir la solution et obtenir votre accord pour passer à l'étape suivante.

*Certaines conditions s'appliquent. Le coût de l'évaluation sera déduit de l'avance de fonds.



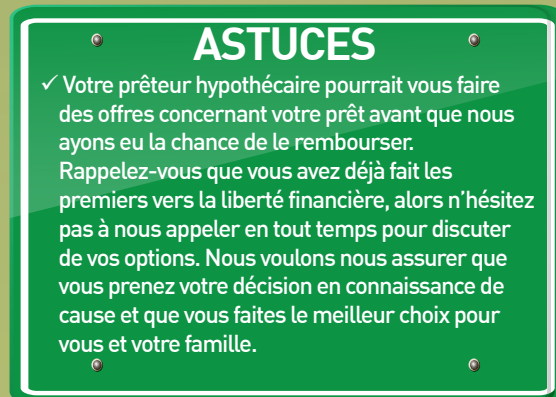
CONFIRMER VOTRE SOLUTION DE PRÊT SMART

Maintenant que vous avez rempli vos formulaires, communiqué avec nous à quelques reprises et fait évaluer votre propriété, c'est à notre tour de travailler fort. Au cours des deux semaines suivantes, nous parlerons à tous vos prêteurs et prendrons les arrangements nécessaires pour que vos dettes soient remboursées.



Soyez patient! Plus que quelques jours et vous serez sur le chemin de la liberté. Lorsque nos partenaires de FNF Canada vous appelleront pour prendre un rendez-vous et vous faire signer tous les documents, vous saurez que vous y êtes presque!

C'est un appel À NE PAS MANQUER!





VOUS Y ÊTES PRESQUE!

Dès que nous aurons reçu vos documents dûment signés et convenu d'une date de clôture, nous rembourserons les dettes qui sont incluses dans votre solution de prêt SMART. C'est aussi simple que ça! B2B Banque enverra l'argent directement à votre (ou vos) prêteur(s) hypothécaire(s), dans les 24 heures suivant la date de clôture. Nous vous enverrons également des chèques afin que vous puissiez rembourser vos autres dettes, telles que vos prêts personnels et vos de cartes de crédit. Assurez-vous de les envoyer sans tarder afin de rembourser vos dettes rapidement! Tout retard pourrait entraîner des frais d'intérêts supplémentaires de la part de ces prêteurs.

FÉLICITATIONS!

Votre solution de prêt SMART a maintenant été finalisée – votre prêt a été déboursé et vos créanciers ont été remboursés. Assurez-vous de communiquer avec votre représentant Primerica pour voir avec lui comment utiliser vos économies pour atteindre vos objectifs financiers.

Pour en savoir plus à propos du programme de prêt SMART, appelez un spécialiste de prêts de B2B Banque au 1.877.702.7627 ou visitez b2bbanque.com/pretsmart.

Les informations présentées ici visent à procurer une description générale des caractéristiques et avantages qu'offrent le programme de prêt SMART. Ce document ne constitue pas un contrat entre le prêteur et toute personne qui a reçu ce dépliant publicitaire. Il ne vise pas à faire une offre de crédit, ni ne constitue un engagement à consentir un prêt. Des restrictions, des conditions et des critères d'ammissibilité s'appliquent. Les caractéristiques et avantages peuvent changer sans préavis. Les prêts sont garantis par le bien immobilier résidentiel. Nous vous encourageons à vous renseigner à propos des modalités et conditions du programme et à lire attentivement les documents contractuels afin d'obtenir une explication complète des conditions de prêt. Le rôle des représentants commerciaux indépendants (les « Représentants ») de la Compagnie d'Assurance- Vie Primerica du Canada (« CAVPC ») et de Placements PFSL du Canada Ltée (« PFSL »), là où il est permis par les lois applicables, se limite à recommander des clients à B2B Banque en ce qui a trait au programme de prêt SMART. Les recommandations du Représentant sont faites en vertu d'une entente entre B2B Banque, CAVPC et PFSL. Ni CAVPC, PFSL ni leurs Représentants [collectivement « Primerica »] ne sont inscrits, ni n'agissent en tant que courtier hypothécaire. La loi interdit aux Représentants de traiter des prêts hypothécaires, y compris de faire de la sollicitation ou de la négociation en matière de prêt hypothécaire, au nom d'une autre personne ou entité dans le cadre du programme de prêt SMART. Les prêts SMART sont accordés aux clients qui répondent aux critères de crédit de B2B Banque. ©B2B BANQUE est une marque déposée de B2B Banque. ©Le prêt SMART est une marque déposée de CAVPC et est utilisée sous licence.